

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LIMITER L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET À PROTÉGER LA
PROPRIÉTÉ PRIVÉE - (N° 279)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 82

présenté par

M. Ramos

ARTICLE 1ER QUINQUIES

À l'alinéa 3, après le mot :

« espaces »,

insérer les mots :

« ou zones ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

réactionnel